

**Bouchard, Suzanne (BAPE)**

**De:** Breton,Louis [SteFoy] [louis.breton@ec.gc.ca]

**Envoyé:** 27 avril 2004 18:34

**À:** gaz-becancour@bape.gouv.qc.ca

**Cc:** Saint-Charles,Claude [SteFoy]

**Objet:** Projet de prolongement du gazoduc Bécancour par Gaz Métro à Bécancour / Réponses d'EC aux questions de la commission

Madame Bouchard

Vous trouverez ci-dessous les réponses des experts du Service canadien de la faune et d'Environnement Canada aux questions de la commission.

### 1. Espèces en péril

- Pouvez-vous déposer la liste des espèces en péril en vertu de la Loi sur les espèces en péril (annexe 1) qui serait en vigueur il partir du 1er juin 2004? Voir document joint
- Est-ce le projet d'installation du gazoduc Bécancour pourrait avoir des impacts sur certaines de ces espèces? À la lumière des informations connues, les experts du Service canadien de la faune sont d'avis que le projet n'aura vraisemblablement pas d'impacts négatifs sur les espèces d'oiseaux en péril. En ce qui concerne les mammifères, les reptiles, les amphibiens et les plantes, nous suggérons de consulter le ministère de l'Environnement du Québec et plus particulièrement le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec.
- Advenant qu'une espèce en péril soit présente sur le tracé du gazoduc ou à proximité quelles mesures devraient être prises? Comme il n'y a pas d'espèces d'oiseaux en péril touchées par le projet, il n'y a pas de mesure particulière à prendre. En ce qui concerne les mammifères, les reptiles, les amphibiens et les plantes, nous suggérons de consulter le ministère de l'Environnement du Québec et plus particulièrement le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec.

### 2. Milieux humides

- Est-ce que les mesures prévues pour la remise en état des milieux humides sont suffisantes?

Les informations disponibles ne mentionnent aucune remise en état des milieux humides. Pourtant selon les études de tracés il y aurait des pertes nettes estimées entre 2.2 et 4 ha selon le scénario retenu (Addenda déposé à MPO en février 2004 : tableau 3.1). Afin de respecter les pertes de fonctions des terres humides, principalement celle d'habitat pour les oiseaux migrateurs, les compensations devraient s'appliquer selon un ratio minimum de 1:1 (Lynch-Stewart & Associates, 2004).

La carte pédologique indique des épaisseurs de sols organiques variant entre 60 et 150 cm dans les sondages 3-4-6-8 et 10 (Volume 3, localisation et profil des sondages pédologiques : feuillet ii). Aucune mesure particulière n'est prévue dans ces secteurs. Même si le secteur est boisé, des problèmes d'accessibilité et de drainage sont à entrevoir. Il pourrait en résulter des pertes forestières de chaque

côté de l'emprise occasionnées par un changement de drainage (Accumulation d'eau en amont et assèchement en aval de l'emprise du gazéduct). Cette perte d'habitat pourrait entraîner une baisse de productivité aviaire. L'aménagement d'emprise dans les milieux humides peut s'avérer très difficile, voir irréalisable selon l'épaisseur du sol organique. Souvent ces types de sols organiques correspondent à des tourbières minérotrophes caractérisées par un drainage latéral supportant des peuplements forestiers assez productifs. Ces écosystèmes particuliers sont souvent mal caractérisés, ce qui entraîne de nombreux problèmes lors des travaux de terrain. Nous souhaiterions avoir des précisions sur les techniques d'aménagement de ces secteurs.

S'il advenait que le forage directionnel ne soit pas applicable, le promoteur prévoit utiliser une tranchée ouverte nécessitant l'aménagement d'un batardeau. Cette pratique entraînera des pertes plus importantes de milieux humides (marais, marécages, herbiers). Il faudrait élaborer des mesures compensatoires proportionnelles aux superficies ainsi perdues (Voir carte 7 de 12 Volume 3 : Cartographie du tracé).

Le rétablissement des conditions naturelles de drainage peut s'avérer plus difficile que prévu. Nous demandons au promoteur d'élaborer sur les techniques qu'il entend mettre de l'avant afin d'atteindre ses objectifs.

Est-ce que des mesures particulières devraient être prises par le promoteur?

Aucune mesure concrète de protection et de compensation d'habitats d'oiseaux migrateurs n'est présentée. Si non des concepts théoriques généralement reconnus (Addenda de février 2004, annexe "E" p 65). Nous sommes d'avis que le promoteur devrait proposer de mesures de compensation afin de limiter la perte de productivité aviaire.

Le but ultime de la compensation et des mesures de mitigation étant de maintenir une productivité d'oiseaux migrateurs comparable avant et après les travaux. Ces valeurs de couples nicheurs varient entre 111 (tracé 1 Est) et 234 (tracé 3 Ouest). C'est donc cette valeur qu'on devrait retrouver après les travaux de remise en état de l'emprise.

Un programme de suivi des populations d'oiseaux migrateurs devra être élaboré par le promoteur et soumis au SCF pour approbation.

Si vous avez des questions supplémentaires ou besoin de précision, n'hésitez pas à me joindre.

En espérant le tout à votre entière satisfaction,

Cordialement

Louis Breton, biologiste - analyste  
Division des évaluations environnementales et des affaires autochtones  
Environnement Canada  
1141, route de l'Église 8e étage  
C.P. 10100  
Sainte-Foy, Québec  
G1V 4H5  
Tél. : (418) 648-4857  
Télé. : (418) 649-6030

## LISTE DES ESPÈCES EN PÉRIL AU QUÉBEC

### ANNEXE 1 DE LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

#### **PARTIE 1 ESPÈCES DISPARUES DU PAYS**

##### **MAMMIFÈRES**

- Baleine grise de la Californie (population de l'Atlantique) *Eschrichtius robustus*
- Morse de l'Atlantique (population de l'Atlantique Nord-Ouest) *Odobenus rosmarus rosmarus*

#### **PARTIE 2 ESPÈCES EN VOIE DE DISPARITION**

##### **MAMMIFÈRES**

- Caribou des bois (population de la Gaspésie – Atlantique) *Rangifer tarandus caribou*

##### **OISEAUX**

- Courlis esquimau *Numenius borealis*
- Effraie des clochers (population de l'Est) *Tyto alba*
- Pie-grièche migratrice (de l'Est) *Lanius ludovicianus migrans*
- Pluvier siffleur (melodus) *Charadrius melodus melodus*
- Sterne de Dougall *Sterna dougallii*

##### **REPTILES**

- Tortue luth *Dermochelys coriacea*

##### **LÉPIDOPTÈRES**

- Satyre fauve des Maritimes *Coenonympha tullia nipisiquit*

##### **PLANTES**

- Carex faux-lupulina *Carex lupuliformis*
- Chimaphile maculé *Chimaphila maculata*
- Ginseng à cinq folioles *Panax quinquefolium*
- Woodsie obtuse *Woodsia obtusa*

### PARTIE 3 ESPÈCES MENACÉES

#### MAMMIFÈRES

- Caribou des bois (population boréale) *Rangifer tarandus caribou*

#### OISEAUX

- Faucon pèlerin (anatum) *Falco peregrinus anatum*
- Petit Blongios *Ixobrychus exilis*

#### AMPHIBIENS

- Salamandre sombre des montagnes *Desmognathus ochrophaeus*

#### POISSONS

- Dard de sable *Ammocrypta pellucida*
- Loup tacheté *Anarhichas minor*
- Loup à tête large *Anarhichas denticulatus*

#### PLANTES

- Aster d'Anticosti *Symphyotrichum anticostense*
- Carmantine d'Amérique *Justicia americana*

### PARTIE 4 ESPÈCES PRÉOCCUPANTES

#### MAMMIFÈRES

- Campagnol sylvestre *Microtus pinetorum*
- Loup de l'Est *Canis lupus lyacon*

#### OISEAUX

- Arlequin plongeur (population de l'Est) *Histrionicus histrionicus*
- Garrot d'Islande (population de l'Est) *Bucephala islandica*
- Râle jaune *Coturnicops noveboracensis*

#### POISSONS

- Loup Atlantique *Anarhichas lupus*
- Méné d'herbe *Notropis bifrenatus*

#### LÉPIDOPTÈRES

- Monarque *Danaux plexippus*

#### PLANTES

- Astragale de Fernald *Astragalus robbinsii* var. *fernaldii*